

## DECISION DU PRESIDENT N°2022-001

- **OBJET : MODIFICATION DU COUT DU MARCHE DE TRAVAUX PBI-2019-011 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN POLE DE SANTE LIBERAL ET AMBULATOIRE A VAL D'ARRY**
  - **LOT 2 GROS-OEUVRE : PLUS ET MOINS-VALUE**

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché de travaux référencé PBI-2019-011 relatif à la construction d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) , rue des Lilas, Noyers-Bocage, 14210 Val d'Arry,

Considérant la nécessité de réaliser les prestations désignées dans le tableau ci-dessous :

# DECIDE

## ARTICLE 1 :

De valider et signer les documents relatifs aux devis ci-après :

1.1 Marché de travaux PBI-2019-011 construction d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à Val d'Arry :

PSLA VAL D'ARRY - Marché travaux PBI-2019-011					
N° lot	Lot	N° devis	Date devis	Montant HT	PRESTATION
2	GROS ŒUVRE - BELLEE- ZAFFIRO	2020/10/06625	25/01/2021	-4 377,62 €	Mise à jour plus et moins-values
		2020/12/06642	29/01/2021	5 313,00 €	Prolongation de 6 mois des frais variables des adaptations aux mesures sanitaires concernant la base vie
<b>TOTAL HT</b>				<b>935,38 €</b>	
TVA 20%				187,08 €	
<b>TOTAL TTC</b>				<b>1 122,46 €</b>	

**ARTICLE 2 :** Madame la directrice générale des services et la trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay  
Le 26/01/2022

**Le Président**  
**Gérard LEGUAY**

